

Les menaces du SMTD ne changeront rien au fond du problème (Communiqué de l'Adrise)

La dernière diatribe du SMTD à l'encontre de l'Adrise parue dans la presse nous a suffisamment interloqués pour que nous lui apportions une réponse. Passe encore que le bureau du SMTD veuille se déclarer solidaire avec son président, mais de là à nous accuser d'injures ou de diffamation c'est tout à fait hors de propos. Nous avons relu notre communiqué incriminé par le SMTD, nous n'y voyons aucune attaque personnelle portant atteinte à la probité de son président. Nous n'attaquons que la fonction et son rôle dans le projet de l'UTV 65 et en aucun cas l'homme qui est derrière. Si le SMTD a éprouvé le besoin de nous répondre, et d'une façon aussi violente que disproportionnée, sans doute avons-nous mis le doigt là où ça fait mal, et c'est bien là l'essentiel. Mais il semble que certains membres éminents du SMTD soient peu habitués à la critique et moins encore à l'expression d'une opposition citoyenne qui relève de l'exercice normal de la démocratie. Nous ne ferons donc pas de surenchère qui ne ferait qu'apporter un peu plus de confusion dans un débat où chacun défend ses positions avec ses arguments.

Nous renverrons quand même le SMTD et l'ex Conseil Général dos à dos : quand le premier dit que c'est le second qui a pris la décision de choisir le TMB, celui-ci déclarait le 15 septembre que cette décision de faire ou de ne pas faire ne relevait que du SMTD. Difficile de s'y retrouver.

Mais les gesticulations, les menaces et la décision de faire appel ne changeront rien au fond du problème : le TMB ça ne fonctionne pas et ça présente bien une menace pour les riverains contrairement à ce que déclare le SMTD. Et dans ce domaine, en matière de contre-vérités il n'a jamais fait dans la demi-mesure. Dès le départ du projet, le SMTD nous a vanté l'exemplarité de l'usine de Montpellier. Rapidement rattrapé par la réalité de la situation désastreuse de ce site, il a ensuite déclaré que l'UTV 65 serait identique à l'usine d'Angers sur laquelle les leçons de Montpellier avaient été retenues et les corrections nécessaires apportées. En juin 2015, cette usine est fermée d'autorité par la communauté de commune concernée au motif des conditions épouvantables de travail pour les employés. Jamais à court de mauvais arguments, le SMTD vante alors les mérites de l'usine de Bayonne qui fonctionnerait sans problèmes. Et pour cause puisque la visite qu'il a opérée sur place s'est déroulée alors que l'usine était en phase de rodage. De plus cette unité n'utilise pas la technologie de Vinci (comme Montpellier, Angers et Bordères) mais celle du groupe espagnol Urbaser. Et depuis, nous avons appris que le compost produit, refusé par les agriculteurs locaux, était entreposé dans les Landes et qu'une procédure judiciaire avait été engagée contre ledit groupe en Ardèche après l'échec de trois autres unités de TMB. Quel que soit le constructeur, nous avons la démonstration sans aucun doute possible que la technologie TMB n'est pas fiable et qu'elle doit, comme le préconise la Loi de transition énergétique, être évitée à l'avenir. C'est un fait établi et aucun argument du SMTD ne pourra jamais prouver le contraire. C'est pourquoi, malgré les tentatives d'intimidation, nous continuerons à nous opposer, sereinement mais sans concession, à ce projet lors de notre prochaine manifestation prévue le 2 avril à 10h00 à Bordères.

L'ADRISE.